



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8285^e séance

Jeudi 14 juin 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Lie Cheng
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M. Miller
Éthiopie	M. Gutulo
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Elé Ela
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Duclos
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/604, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2421 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il nous plaît de nous joindre aux membres aujourd'hui pour saluer l'adoption de la résolution 2421 (2018) sur le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Les États-Unis savent gré à la Mission de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies et à nos collègues membres du Conseil de sécurité de leur appui, ainsi que de la manière collégiale et collaborative avec laquelle le renouvellement a été négocié. Ce renouvellement marque la première grande refonte du mandat de la MANUI depuis l'adoption de la résolution 1770 (2007), il y a 11 ans. Il diffère de ses prédécesseurs à plusieurs égards importants.

Pour commencer, les membres du Conseil ont décidé, à titre exceptionnel cette année, de proroger le mandat de pour une période de 10 mois afin que les renouvellements soient plus synchrones avec le

cycle budgétaire, conformément aux conclusions de l'évaluation externe indépendante de la MANUI. C'est un changement mineur en apparence, mais qui favorisera une plus grande responsabilité financière en ce qui concerne les fonds des Nations Unies et un processus budgétaire plus efficace.

Le mandat a également été rationalisé : le document lui-même a été ramené de quasiment de sept pages de texte à seulement deux désormais, tout en préservant les responsabilités et fonctions essentielles de la MANUI à ce moment charnière de l'histoire de l'Iraq. Il convient cependant de ne pas ignorer la complexité des défis qui attendent la MANUI et l'Iraq.

Le mandat souligne l'importance d'aider l'Iraq à répondre aux besoins de tous les Iraquiens, notamment les femmes, les jeunes et les membres des minorités ethniques et religieuses. Les États-Unis portent un intérêt particulier à cette question. Nous attendons de la MANUI qu'elle coopère plus étroitement avec le Gouvernement iraquien pour répondre aux besoins particuliers de ces groupes et de ces individus, dans le cadre de l'effort global de réconciliation qui doit être entrepris aux niveaux national et local. Dans un communiqué de presse, publié en mars, le Représentant spécial Jan Kubiš avait fait écho à cet appel, soulignant que :

« L'Iraq tire sa force de sa diversité culturelle et religieuse et de sa riche histoire. Ce trésor devrait être protégé et entretenu par le Gouvernement et le peuple iraquiens. »

Nous souscrivons pleinement à cette invitation.

Nous encourageons également la MANUI à travailler en étroite coordination avec les autres organismes des Nations Unies présents en Iraq, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, afin d'assurer la continuité des efforts et des progrès en matière d'aide humanitaire, de reconstruction et de développement aux niveaux local, gouvernemental et national.

L'Iraq est confronté à des défis divers, qui ne sont pas tous liés au fléau qu'a représenté l'État islamique d'Iraq et du Levant et à la destruction qu'il a laissée dans son sillage. La Banque mondiale fait déjà un excellent travail pour aider l'Iraq à stabiliser sa situation financière. Mais, comme cela est indiqué dans le mandat, il reste aussi du travail à faire en ce qui concerne le développement durable et la coopération

régionale, notamment pour remédier au grand problème de la gestion des ressources en eau et atténuer les effets des tempêtes de sable qui continuent de s'abattre régulièrement sur le peuple iraquien.

Nous reconnaissons l'importance des organisations régionales et de la société civile pour relever ces défis. Le renouvellement du mandat, ce matin, vient nous rappeler le rôle constructif que l'ONU peut jouer dans le monde, et notamment au Moyen-Orient. Nous espérons que l'Iraq continuera de montrer la voie à suivre et de jouer un rôle positif. Nous remercions le Représentant spécial Kubiš et toute l'équipe de la MANUI pour leur excellent travail.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Les élections législatives de mai ont constitué une avancée démocratique importante pour l'Iraq. La décision de procéder à un nouveau comptage des voix signifie que le processus n'est pas encore totalement abouti et que l'ONU a un rôle central à jouer à l'appui de cet exercice capital. Une longue liste de choses à faire attend le nouveau gouvernement, une fois qu'il aura été formé. Dans ce contexte, une Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) forte et dotée de ressources suffisantes, ainsi que de la capacité d'aider et de conseiller le Gouvernement tandis qu'il s'emploie à relever ces défis complexes et de fournir des bons offices, est probablement plus nécessaire que jamais.

Je voudrais remercier la délégation iraquienne pour son excellente coopération durant le processus de rédaction de la résolution 2421 (2018), ainsi que les États-Unis, en leur qualité de délégation porte-plume, pour tout le travail qu'ils ont accompli. Nous nous félicitons tout particulièrement de efforts pour rationaliser et actualiser le texte.

Nous estimons que le mandat de la MANUI a été particulièrement renforcé dans deux domaines : le rôle des femmes et la situation des enfants. Premièrement, nous saluons le fait que, pour la première fois, une disposition sur les femmes et la paix et la sécurité ait été incluse dans le mandat de la MANUI, ce qui le rend conforme au mandat des autres missions. Cela va permettre à la MANUI d'accentuer ses efforts pour garantir la participation pleine et entière des femmes au processus politique. Deuxièmement, nous nous félicitons que la question du renforcement de la protection de l'enfance en Iraq fasse désormais partie du mandat, l'accent étant mis sur la réadaptation et la réinsertion des enfants. Une réinsertion réussie n'est pas seulement dans l'intérêt supérieur des enfants, elle est aussi essentielle à la réconciliation.

La résolution adoptée aujourd'hui ne se contente pas de renouveler le mandat de la MANUI; elle l'améliore et le modernise. Nous attendons avec intérêt sa pleine mise en œuvre.

La séance est levée à 10 h 10.